AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (7)ItemÉmile Godin à monsieur Joudrain, 1er mars 1865

Émile Godin à monsieur Joudrain, 1er mars 1865

Auteur·e : Godin, Émile (1840-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation3 p. (413r, 414r, 415v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Émile (1840-1888), Émile Godin à monsieur Joudrain, 1er mars 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 06/11/2025 sur la plate-forme EMAN: https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43227

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Émile (1840-1888)</u>
Date de rédaction<u>1er mars 1865</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Joudrain</u>
Lieu de destinationReims (Marne)

Description

RésuméSur la fondation d'une maison de vente des marchandises Godin-Lemaire à Paris. Émile Godin répond pour son père, parti à Paris, à la lettre que Joudrain a écrite à Jacquet le 22 février 1865. Émile Godin établit les conditions

administratives et financières de la fondation et du fonctionnement d'une maison de vente dirigée par Joudrain aidé par sa femme.

Mots-clés

<u>Distribution des produits</u>, <u>Finances d'entreprise</u>, <u>Fonderies et manufactures</u> "<u>Godin</u>"

Personnes citées

- Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
- Jacquet, François Alphonse
- Joudrain [madame]

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 15/09/2022 Dernière modification le 26/04/2023

413 Monsius Your ains Mon pice riend de practir pour Paris charge de 11 communiquer a ou il du à la lettre sue il corinte le 22 ferries apris la lecture de cette lettre 10 1 of series car queique votre lettre ne contieme rien qui me fasie esperer une conclusion arce 10 tuns a of fine remarquer qu'une prop comme alle que se of ai faile n'est pas sommable it que la robe test accontraire ban plus. da minne sa discute it a prete & des bases differentes. Ta vote est un benefice immoset pour of me laissant toutes les chances de pertes qu'une mauraise direction or tothe part one first prouse Modificant un peu la manne n' provirions en tires cooi. Cistion d'un maison de vente d'de it sus approvisionmements a ma charge administration. compatabilité. It reglements des rentes; conformement a la marche que en tracersi. our rain direction des magarins

414 de la rente et de faire la place de Sais: on Joursain I divant dans la direction la sente. 2 % % a M = Journain dur toutes les affaires a to bais a titre d'im duments pour sa - Jourain responsable des and dignit funer leur intigralité et de 25 %. d'ans les partes des affaires faite seus la place de Garis ance les maisons dont il aura diclare la solvabilité sens avien prince le cener les affaires are elles. Tout soin donne im cautionnem il ell pour moite dans les frais ginisaur q ne scraient was contests. Voila res charges; qual serait le bilan Time som flable foretion. Me Jourain ordit sams doute faith de faire une finte au magain de fr. 100 coo 25.000 unefice a di % reporte su 3 amous in fail 2000 6500 Total parcil 25 000 a bastaga vocon p. d'affaires anc le commerce ce que

CLA Dérais onnable